

# Professionnels de santé



© 2016 Les Echos Publishing

La Haute autorité de santé (HAS) vient de publier un guide du parcours de soins dans le cadre de la prise en charge pluriprofessionnelle des patients parkinsoniens. Il précise notamment le rôle, la place et les modalités de coordination des différents professionnels intervenants.

Pour la prise en charge d'un patient atteint de Parkinson, plusieurs professionnels de santé peuvent être amenés à intervenir : le médecin généraliste, le neurologue, le kiné, l'orthophoniste, l'infirmière, le psychologue, le pharmacien... Pour organiser la bonne coordination de ces différents professionnels entre eux, la HAS propose un guide pratique. Ce guide explique le processus de prise en charge d'une personne ayant une maladie de Parkinson idiopathique en ambulatoire, notamment en médecine générale, et propose à chaque étape, lorsque la maladie est confirmée, des modalités de coordination. Par exemple comment participer à l'annonce du diagnostic, anticiper l'apparition de nouveaux signes ou de nouvelles problématiques, identifier et gérer de manière adaptée une aggravation des symptômes moteurs et la survenue de complications motrices, assurer le suivi des traitements médicamenteux, ou encore répondre aux besoins en soins palliatifs à toutes les phases de la maladie, particulièrement en fin de vie.

Plusieurs annexes complètent le guide, notamment dans le cadre de prises en charge spécifiques (examens complémentaires à visée diagnostique, tests génétiques, traitements

médicamenteux des troubles moteurs au stade de début ou au stade avancé), de l'éducation thérapeutique ou de la prise en charge hospitalière.

Pour consulter le guide : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

© 2016 Les Echos Publishing